

Département du Gard
Commune de
AIGUES-MORTES

SPR

Site Patrimonial
Remarquable

Plan des servitudes

ECH: 1/5000

Ministère de la culture et de la communication
DRAC Languedoc Roussillon

Antoine BRUGUEROLLE, Architecte du Patrimoine

juillet 2020

MISE A JOUR

Projet arrêté en conseil municipal le 14 février 2022

50m 100m 200m

AC 1 - Monuments historiques - servitudes de protection des
Monuments Historiques classés ou inscrits :

■ Bâtiment classé Monument Historique

▨ Terrain classé MH

▩ Plan des théâtres

▬ Protection des monuments historiques inscrits
(500m)

AC 2 - Sites et monuments naturels - servitudes de protection des
sites et monuments naturels :

■ Sites classés

▬ AC 4 - Sites patrimoniaux remarquables

▬ A 2 - Dispositifs d'irrigation - servitudes pour la pose de
canalisations souterraines d'irrigation

↔ I 4 - Electricité - servitudes relatives à
l'établissement des canalisations électriques
(alimentation générale et distribution publique)

▬ T 1 - Communications - servitudes relatives aux chemins
de fer

○ I 1bis - Hydrocarbures liquides - servitudes relatives à la
construction et à l'exploitation de pipe-lines par la société
d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines

▬ EL 6 - Communications - servitudes grevant les terrains
nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes

▨ PT 2 - Télécommunications - servitudes relatives aux
transmissions radioélectriques, concernant la protection
contre les obstacles des centres d'émission et de réception
exploités par l'état

PT 4 - Télécommunications - Toute la commune -
servitudes d'élagage relatives aux lignes de
télécommunications empruntant le domaine public

■ INT 1 - Voisinage des cimetières

▨ EL 2 - Défense contre les inondations - servitudes en
zone submersibles

Fond cadastral 2008, avec des adaptations ponctuelles du
bâti, sans modifications du parcellaire.

